



Cadre de concertation des Acteurs
Non étatiques pour l'Eau et l'Assainissement

**CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
AU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2019**



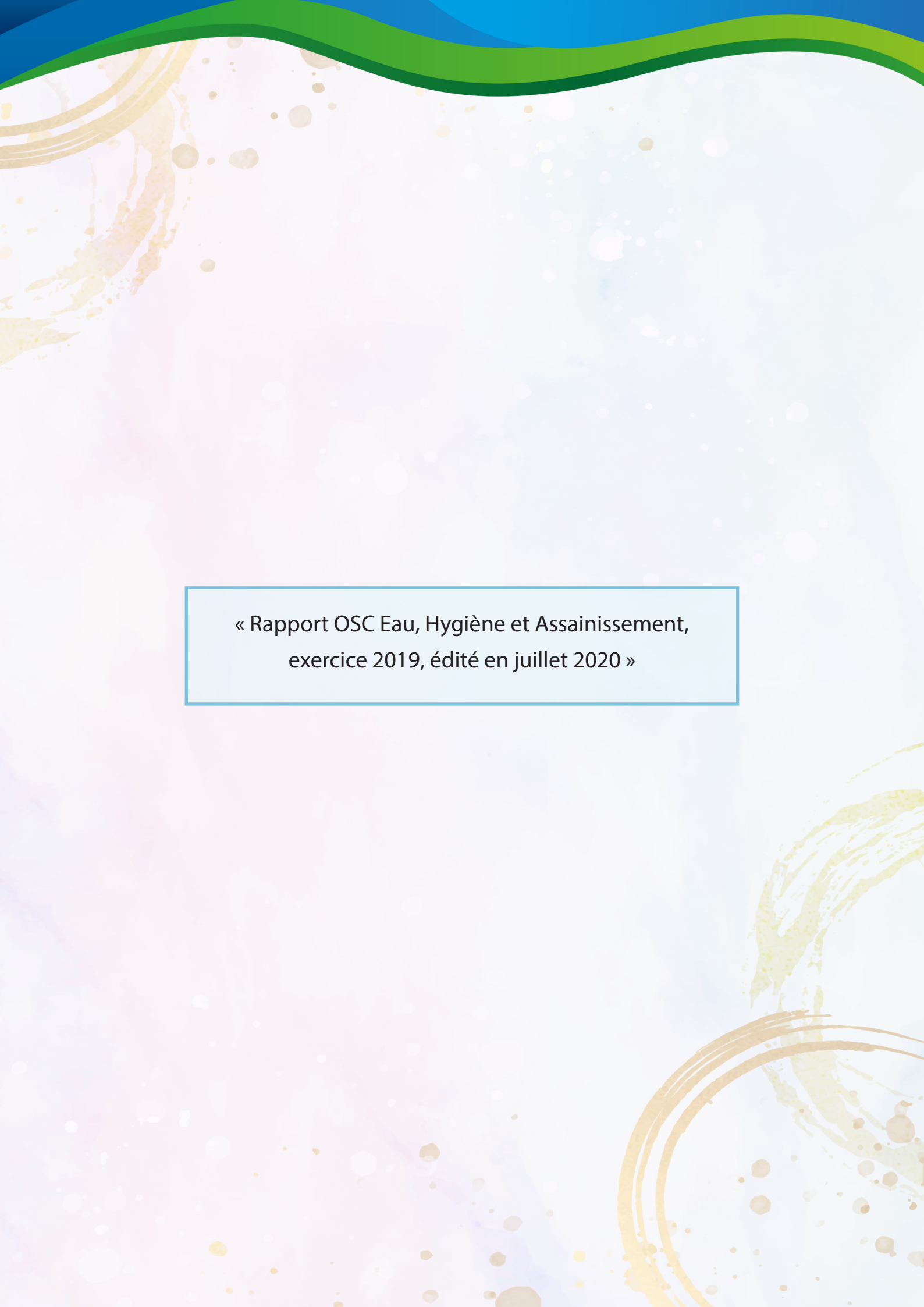
RAPPORT OSC 2019

SNV

Juillet 2020




Royaume des Pays-Bas



« Rapport OSC Eau, Hygiène et Assainissement,
exercice 2019, édité en juillet 2020 »

Table des matières

Liste des tableaux	4
Avant-propos	5
Sigles et Acronymes	7
1. Contexte	9
2. Approche méthodologique	12
2.1. Revue documentaire	12
2.2. Collecte des données.....	13
2.3. Traitement des données et rédaction du rapport	14
3. Etat des lieux basé sur les principes DEA et Perception de la population	14
3.1. Eau potable	14
3.1.1. Eau potable en milieu rural	14
3.1.2. Eau en milieu urbain	20
3.2. Hygiène et Assainissement de Base (HAB)	23
3.2.1. L'assainissement pour tous pour ne laisser personne de côté.....	23
3.2.2. La gestion des eaux usées, l'autre problématique de l'Assainissement de Base.....	28
3.3. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	29
3.3.1. La GIRE pour une meilleure connaissance et une valorisation des ressources.....	29
3.3.2. Un environnement favorable à la GIRE.....	31
3.3.3. Des Institutions et la participation.....	32
3.3.4. Les instruments de gestion.....	33
3.3.5. Financement de la GIRE.....	33
4. Appréciation de la gouvernance par les OSC	35
4.1. Analyse du secteur de l'eau et de l'assainissement	35
4.1.1. Eau (rurale et urbaine)	35
4.1.1.1. Eau en milieu rural.....	35
4.1.1.2. Eau en milieu urbain.....	36
4.1.2. Hygiène et Assainissement	39
4.1.3. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	40
4.2. Analyse de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement	41
4.2.1. Intégrité	43
4.2.1. 1. Redevabilité	43
4.2.1.2. Participation	45
4.2.1.3. Transparence.....	47



4.2.2. Durabilité.....	47
5. Suggestions	48
Conclusion	49
Annexes	50
Annexe 1 : Synthèse des préoccupations sur le sous-secteur AEP	50
Annexe 2: Taux de panne dans les communes enquêtées	52
Annexe 3: Taux de desserte dans les communes enquêtées	52
Annexe 4 : Synthèse des préoccupations des communes enquêtées en HAB	52
Annexe 5 : Taux d'accès aux ouvrages d'assainissement	53

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement l'opinion des organisations ayant contribué à ce rapport et la responsabilité pour la publication finale concerne les auteurs uniquement.

Toutes les photographies utilisées dans cette publication sont fournies par des organisations, membre du CANEA

Avant-propos

Dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Bénin, les Organisations de la Société Civile réunies au sein du Cadre de Concertation des Acteurs non étatiques du secteur de l'Eau et l'Assainissement (CANEA) se sont données d'accompagner les actions du gouvernement et de porter les préoccupations des populations. Elles ont pour rôle de faire la veille citoyenne dans le secteur et de porter plus haut la voix des sans voix du secteur.

Depuis 2015, le CANEA a été reconnu par les acteurs du secteur et participe aux espaces de concertation et dialogue du secteur



notamment à la revue sectorielle eau et assainissement et aux sessions du Groupe Sectoriel Eau et Assainissement (GSEA). Depuis 2016, le CANEA présente à l'instar des autres catégories d'acteurs (DGEau, DNSP, SONEB, ANCB), une communication sur l'appréciation du secteur Eau et Assainissement par la société civile.

Le présent rapport portant sur l'exercice 2019 prend en compte les sous-secteurs Alimentation en Eau Potable (AEP) en milieux rural et urbain ; Hygiène et Assainissement de Base (HAB) et la Gestion Intégrée des Ressources en eau (GIRE).

Il est élaboré dans un contexte d'importantes réformes dans le secteur avec l'intervention de nouveaux acteurs que sont les opérateurs privés dans la gestion de l'eau pour accompagner le Gouvernement à atteindre son objectif de donner l'accès à l'eau potable pour toute la population du Bénin d'ici 2021 et une restructuration institutionnelle au niveau du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base.

Ce rapport décrit l'état actuel de la gestion des sous-secteurs Alimentation en Eau Potable (AEP) en milieux rural et urbain ; Hygiène et Assainissement de Base (HAB) et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) en prenant les préoccupations des citoyens recensées au cours d'une mini-enquête pour faire l'analyse de la gouvernance du secteur et proposer des recommandations.

Je me réjouis des sacrifices consentis par les membres du CANEA pour rendre disponible ce rapport afin de marquer notre participation à la revue sectorielle, gestion 2019.

André ZOGO

(Président du CANEA)

Auteurs

Ont contribué à la rédaction de ce rapport :

- Madame Alice CHABI GUIYA, **Helvetas**
- Madame Blanche BLAKASSI, **Protos**
- Madame Rachel ARAYE KPANOU, **PNE-Bénin**
- Monsieur Félix ADEGNIKA, **WSSCC**
- Monsieur Alain TOSSOUNON, **RJBEA**
- Monsieur Constant ASSAH, **Social Watch Bénin**

Relecteurs

- André ZOGO, **Secrétaire Exécutif du PNE-Bénin et Président du CANEA**
- Arnauld ADJAGODO, **Expert IRC**

Remerciements

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes ayant contribué à la collecte d'informations, sans lesquelles il n'aurait pas été possible d'élaboration ce rapport.

Le CANEA est reconnaissant au royaume des Pays-Bas au Bénin et la SNV pour leur appui technique et financier dans le cadre de la mise en œuvre du Volet Gouvernance du Programme OmiDelta (VGO)/ Fonds Acteurs Non Etatiques (ANE).

..... Sigles et Acronymes

ABO	Agence de Bassin de l'Ouémé
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AEPHA	Alimentation en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
ANAEP/MR	Agence Nationale pour l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
APESSA	Association pour l'Education, la Santé et la Sexualité en Afrique
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BF	Borne Fontaine
BID-UEMOA	Projet d'AEP financé par la Banque islamique pour le Développement et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
CANEA	Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques du secteur de l'Eau et de l'Assainissement
CB	Comité de Bassin
CIE	Commission Interministérielle de l'Eau
CLE	Comité Local de l'Eau
CNE	Conseil National de l'Eau
CRB	Croix Rouge-Béninoise
CSB	Comité de Sous-Bassin
DCAM-BETHESDA	Développement Communautaire et Assainissement du Milieu
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FNEau	Fonds National de l'Eau
FPM	Forage muni de Pompe à Motricité humaine

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP	Global Water Partnership
GWP/AO	Global Water Partnership/Afrique de l'Ouest
HA	Hygiène Assainissement
HAB	Hygiène Assainissement de Base
Helvetas	ONG Suisse
IRC	Centre International pour l'Eau et l'Assainissement
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONU -Eau	Agence des Nations Unies pour l'Eau
OSC	Organisation de la Société Civile
PANGIRE	Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PEA	Poste d'Eau Autonome
PGSSEE	Plan de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau et de l'Environnement
PNE-Bénin	Partenariat National de l'Eau du Bénin
PNUE-DHI	Consortium PNUE-DHI
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPEA	Programme Pluriannuel Eau et Assainissement
ProSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène, Assainissement
Protos	ONG belge d'appui au secteur de l'eau et l'assainissement
PTF	Partenaire Technique et Financier
REHA	Responsable Eau Hygiène et Assainissement
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SW	Social Watch
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WSSCC	Conseil de Concertation pour l'Approvisionnement en Eau et l'Assainissement

1. Contexte

Le présent rapport donne une appréciation de la situation du secteur de l'eau et l'assainissement au titre de l'année 2019, considérée par les acteurs de la Société civile sectoriels comme **celle de l'aurore du sous-secteur de l'eau et du crépuscule du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base** en espérant que, dans tous les cas, le jour se lèvera demain.

Les ODD comme boussoles d'action

Conscients des défis de l'atteinte aux ODD, les acteurs intervenant dans le secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement, avec à leur tête l'Etat, mènent des activités concourant à la réalisation de l'ODD 6 avec sa déclinaison nationale, en l'occurrence l'objectif sectoriel du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui vise un accès universel à l'eau à l'horizon 2021 ainsi qu'un assainissement adéquat pour tous en 2025.

Cette ambition est déclinée dans trois (3) projets phares référencés dans le PAG que sont : l'exploitation responsable des ressources hydrauliques (42) ; l'accès à l'eau potable pour l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine (43), le développement des capacités de production et de distribution de l'eau en milieu urbain et péri urbain (44). Elle vise à donner l'eau potable à environ six (6) millions de personnes supplémentaires et à assurer un service minimum d'hygiène et d'assainissement à l'ensemble de la population.

Pour ce faire, le Gouvernement a annoncé et entrepris progressivement de nombreuses réformes institutionnelles, structurelles et organisationnelles inédites, courageuses et contraignantes : leadership gouvernemental, création d'Agences spécialisées et autonomisées, restructuration de la SONEB, etc. Si elles sont comprises dans le fond, leur mise en oeuvre suscite quelques inquiétudes chez les OSC que seuls les résultats concrets et durables vont dissiper.

En matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le faible portage par la Direction Générale de l'Eau ne lui permet pas d'avancer et le PANGIRE peine dans sa mise en oeuvre. L'avènement de l'Agence de Bassin de l'Ouémé tant attendu, car devant donner un appui substantiel à la DG Eau, ne s'est pas réalisé en 2019, malgré les ressources importantes mobilisées dans le cadre du Programme d'appui Néerlandais au secteur «OmiDelta».

Pour l'eau potable en milieu rural, les projets de réalisation et d'équipements dans le secteur de l'eau qui étaient à l'étude depuis 2017 connaissent des avancées qui se traduisent sur le terrain d'abord par la mise à disposition de données et informations factuelles et crédibles, ensuite avec une coordination sectorielle qui reste à améliorer. En milieu urbain, les populations suivent avec satisfaction, les travaux de mobilisation de la ressource, d'extension de réseau et de renouvellement des conduites pour l'amélioration de la qualité des services offerts dans les principales villes du Bénin.

En revanche, le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base, en pleine mutation existentielle, ne retrouve pas encore ses marques. La promesse d'une réforme institutionnelle et organisationnelle, renforcée par les décisions d'un séminaire gouvernemental tant attendue, n'a pas pu se concrétiser. Le Code de l'hygiène publique n'est toujours pas voté à l'Assemblée nationale en dépit du plaidoyer mené par les acteurs de la société civile et soutenu par les partenaires. De même, les deux nouvelles Stratégies Nationales de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieu rural et en milieu

urbain et péri-urbain ne sont pas encore adoptées en Conseil des Ministres.

Toutefois, certaines perspectives peuvent donner de l'espoir. Il s'agit des prémices de la création de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires et l'activation des projets de construction de stations de traitement des boues de vidanges pour les grosses agglomérations. La société civile et la majorité des acteurs du secteur ont peu de visibilité sur leur opérationnalisation et l'atteinte des objectifs assignés à ce sous-secteur.

En somme, les idées sont à présents mûres, l'eau démarre tandis que l'hygiène et l'assainissement attendent leurs souffles. Pour en apprécier l'objectivité, l'élaboration du présent rapport suit une approche basée sur les Droits humains à l'eau et à l'assainissement tant dans ses principes que dans ses contenus normatifs.

Le Droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Au Bénin, ces principes s'entendent selon les directives de l'OMS:

Contenu normatif des DEA

Suffisant : 50-100 litres par jour et par personne avec peu de risque de santé et 20-35 L /Jour avec des risques élevés. On s'accorde au Bénin à 20l/j/pers

Accessible : dans la concession ou à proximité immédiate. La course pour l'eau y compris le puisage devra être située dans un rayon de 1 km et ne doit pas dépasser 30 mn

Abordable : les installations et les services d'eau doivent être d'un coût abordable pour tous ->Coûts directs et indirects

Qualité : potable et sans danger pour la santé humaine

Principes des DEA

Égalité et non-discrimination : ne laisser personne de côté

Redevabilité: les systèmes de suivi des prestataires, les mécanismes de plaintes, les options de résolution des litiges et la transparence du budget et des opérations doivent être conformes aux exigences légales

Durabilité : les services d'eau potable et d'assainissement doivent être économiquement, socialement et écologiquement durables

Participation : toutes les actions doivent offrir des possibilités significatives d'engagement communautaire, en particulier pour ceux qui sont généralement sous-représentés.

Information et transparence : la participation du public ne peut être significative que dans le cas d'un accès complet à l'information sur les détails techniques pertinents des services d'eau et d'assainissement, ainsi que sur le budget et le fonctionnement

2. Approche méthodologique

L'élaboration du présent rapport a été basée sur l'analyse et le traitement de données existantes dans la documentation mais aussi de données factuelles collectées sur le terrain.

2.1. Revue documentaire

Elle a consisté à :

- Prendre connaissance et exploiter les rapports alternatifs élaborés dans d'autres pays de la sous-région, le document sur la contribution des OSC élaboré par Social Watch en prélude à l'arrivée au Bénin du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits Humains à l'eau et à l'assainissement, les Rapports semestriels du suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin ;
- Parcourir à nouveau les différents rapports présentés par la DGEau, SONEB, DNSP, ANAEP/MR et le CANEA au cours de la revue annuelle du secteur, gestion 2018 pour mieux apprécier les différents efforts fournis ;
- Exploiter les informations issues des dialogues « ASK GOUV » organisés par l'ANAEP/MR et la SONEB respectivement sur le secteur de l'AEP en milieux rural et urbain ;
- Exploiter le registre des plaintes enregistrées à travers « la plateforme de gestion des plaintes ALERT-EAU » ;
- Prendre en compte les informations issues des échanges avec les acteurs locaux présents aux ateliers régionaux de restitution des bilans présentés à la revue sectorielle, gestion 2018.

Alerte-Eau (www.alert-eau.bj) : est une application sociale et citoyenne simple d'utilisation, accessible à tout utilisateur de Smartphone. Elle permet aux citoyens d'interpeller les autorités locales et dénoncer les dysfonctionnements dans la délivrance des services d'approvisionnement en eau potable aux populations. L'application est téléchargeable sur Play Store. Il suffit de l'installer et aller dans les fonctionnalités

2.2. Collecte des données

Les données recueillies au cours de la revue documentaire ont permis d'élaborer l'outil de collecte des données (questionnaire) pour une mini-enquête réalisée à l'endroit des Responsables Eau Hygiène et Assainissement des communes, des ACEP et des ONGs/ OSC qui interviennent dans le secteur AEPHA lors des ateliers régionaux de restitution des bilans présentés à la revue sectorielle, gestion 2018.

Les entretiens avec les cadres des institutions (SONEB, DGEau, DNSP et ANAEP/MR etc.) ont produit de précieuses d'informations sur les réformes sectorielles en cours.

Au total, un échantillon de quarante-deux communes (42) ont été touchées pour la collecte des données et représentent les trois (3) grandes régions du pays à savoir le Nord, le Centre et le Sud comme présenté dans le tableau n° 1.

Tableau 1: Liste des communes enquêtées

Région	Communes			Total
Nord	- Kérou - Karimama - Parakou - Gogounou - Tanguiéta - Banikoara	- N'Dali - Pèrèrè - Ouaké - Nikki - Boukoumbé - Toucountouna	- Ségbana - Cobly - Natitingou - Péhunco - Copargo - Kouandé - Cobly	18
Centre	- Savè - Glazoué - Savalou			3
Sud	- Bohicon - Dogbo - Athiémé - Adja-Ouèrè - Adjarra - Aguégoués - Avrankou	- Lalo - Allada - Bonou - Adjohoun - Kétou - Kpomassè - Djidja	- Tori-Bossito - Grand-Popo - So-ava - Missérété - Comè - Ouinhi - Cotonou	21
Total				42

Source : Collecte de données, décembre 2019

2.3. Traitement des données et rédaction du rapport

Cette étape a permis de faire le dépouillement et le traitement des données collectées des fiches à travers l'outil Excel. Les résultats obtenus ont été présentés sous forme de tableau pour chacun des sous-secteurs à savoir :

- L'eau potable ;
- L'hygiène et l'assainissement de base ;
- La GIRE.

➤ Sous-secteur Alimentation en Eau Potable (AEP)

Ce sous-secteur comprend l'AEP en Milieu Rural (MR) et l'AEP en Milieu Urbain (MU). La synthèse des préoccupations est présentée en Annexe 1 (Tableau 1), les taux de panne dans le tableau 2 de l'annexe 2 et les taux de desserte se trouvent dans le tableau 3 de l'annexe 3.

➤ Sous-secteur de l'Hygiène et Assainissement de Base (HAB)

La synthèse des préoccupations dans ce sous-secteur est présentée dans le tableau 5 de l'annexe 5. Quant au taux d'accès aux ouvrages HAB, il figure à l'annexe 6.

3. Etat des lieux basé sur les principes DEA et Perception de la population

3.1. Eau potable

3.1.1. Eau potable en milieu rural

L'état des ouvrages publics/conventionnels, au cours de ces dernières années, pose une problématique d'entretien et de maintenance notamment les ouvrages simples (FPM).

Les communes ne disposent pas d'un mécanisme adéquat de suivi technique et financier des ouvrages. La professionnalisation

des ouvrages recommandée par les textes (guide d'intermédiation sociale à l'endroit des communes, etc.) n'a pas été opérationnalisée dans toutes les communes. Les Directions Départementales en charge de l'eau ne jouent plus pleinement leurs rôles d'appui-conseils à l'endroit des communes.

L'option de moderniser le secteur par des

ouvrages AEP multi-villages pourrait accentuer la situation si les communes ne sont pas accompagnées dans l'entretien et la maintenance des ouvrages simples. Or, les anciens ouvrages doivent être en mesure de desservir la population avant la réalisation du nouveau système. On peut citer, le Couffo où le taux de panne tourne autour de 25,3% en 2019, le Plateau avec 22,0%, le Zou est à 15,9% et le Borgou, 14,5%¹.

❖ **Équité et l'approche "Leave No One Behind" (LNOB)**

Le Gouvernement s'est engagé pour l'accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine par la réhabilitation, la densification et l'extension d'ouvrages hydrauliques dans toutes les communes afin de desservir 2,5 millions de personnes supplémentaires en milieu rural ». Le montant des investissements prévisionnels est évalué à environ 300 milliards de F CFA d'ici 2021.

En dehors de cet engagement, 12 205 PMH sont recensées en milieu rural alimentant 7 440 localités et 3 037 000 usagers. Ils représentent les 61% de la population rurale qui ont accès à un point d'eau moderne (FPMH, AEV et PEA). Actuellement, on compte 649 AEV, qui desservent environ 3 695 localités, et 38% de la population rurale ayant accès à un point d'eau moderne, 180 PEA et 12009 Forages.

Le pourcentage de localités desservies par une AEV varie de 2,3% dans l'Atacora à plus de 24% dans l'Ouémé et le Plateau. Des

travaux de réhabilitation seraient nécessaires sur les AEV dans au moins 739 localités sur 3 695 desservies, soit 20%. Les problèmes rencontrés concerneraient principalement les groupes électrogènes, le réseau et les BF.

En Juin 2017, le taux de desserte en milieu rural est de 42% à l'échelle nationale en tenant compte des ouvrages hydrauliques en panne, et à 38,1% sans leur prise en compte².

La projection de la cible pour le taux de desserte en eau potable en milieu rural en 2020 de 81,8% étant faite sur cette base, il se dégage une différence de 39,8% de retard dans la réalisation des ouvrages pour honorer l'engagement pris d'atteindre l'accès universel en 2021. Il urge d'accélérer le rythme de réalisations, d'entretien et de maintenance des anciens ouvrages.

La réalisation et la réhabilitation d'ouvrages d'eau, doivent être en cohérence avec la croissance de la population.

❖ Efficacité du partenariat Communes-ANAEP/MR

L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP MR) est en charge de l'exécution du Programme National pour l'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural. Dans sa mission, il est prévue la réhabilitation (changement de Groupe Electrogène, réhabilitation des réseaux, des BF, ou l'augmentation de la pression pour les AEV ; et 15% des PMH). Or dans les Communes, le taux de panne (réparable), évalué sur la moitié environ des ouvrages, peut avoisiner 25% à l'échelle du pays et le taux d'abandon est de 6%, soit un taux de fonctionnalité de 74%. Le taux de panne est minimal dans le Mono

et l'Atacora et maximal dans le Plateau et l'Ouémé. Cette situation montre un faible respect des engagements pris dans le cadre du partenariat Communes-ANAEP/MR. Selon certains Maires, l'entretien et la réparation des ouvrages sont désormais à la charge de l'ANAEP/MR. En fait, les responsabilités et les rôles ne sont pas bien définis ou compris de tous pour un meilleur service public de l'eau aux populations. Malgré la convention Etatcommunes, les engagements risquent de n'être respectés de part et d'autres sans une clarification des rôles.

❖ Qualité de l'eau

En milieu rural, le traitement des eaux se fait en deux étapes :

▪ La GIZ met à disposition de chaque délégataire formé à cet effet, du chlore pour le traitement de l'eau. La Direction Départementale de la Santé et le service technique de l'eau de la mairie vont mensuellement au niveau des AEV pour contrôler le dosage en chlore de l'eau.

▪ La Direction Départementale de la Santé et le service technique de la Mairie procède à l'analyse physico-chimique et bactérienne de toute eau de consommation dans la commune. Tout point d'eau qui ne respecte pas la norme est systématiquement fermé.

❖ Performance de la continuité du service d'eau potable

Au regard des informations recueillies au niveau des communes, des travaux de réhabilitation seraient nécessaires

sur les AEV/FPM dans 739 localités sur 3 695 desservies, soit un taux de panne de 20%. Les difficultés liées à l'accès au

¹ Rapport R3 : Principes et priorités du Plan Directeur

² R4-Rapport de Plan Directeur Juillet 2017

service public résultent principalement, de l'absence de ressource financière pour l'entretien et la maintenance des ouvrages d'eau. Dans certains cas où les ressources sont disponibles, le délai de réparation des ouvrages d'eau est trop long et ne permet pas la continuité du service public de l'eau. Le taux de panne, constitue un obstacle pour la disponibilité de l'eau potable en milieu rural.

Cette situation peut être expliquée par la suspension du transfert des ressources FADeC Eau aux Communes. La continuité de l'accès à l'eau semble être compromise



Borne fontaine sur le site aménagé d'un forage artésien à Dogbo

si la situation n'évoluait pas ou si on ne changeait pas de stratégie d'intervention.

De l'analyse des perceptions de la population, il se dégage l'insatisfaction de la prestation du service public de l'eau. Elles dénoncent le taux de panne des ouvrages et les difficultés auxquelles elles font face au quotidien pour avoir accès à l'eau potable.

Malgré les multiples interpellations, la situation semble ne pas s'améliorer, pour une prise en compte des préoccupations des populations. Les communes ne disposent pas suffisamment de ressources pour la prise en charge de l'entretien et la réparation des ouvrages.

Selon les informations recueillies lors des séances de reddition de comptes organisées par Social Watch Bénin en 2019 dans les communes de Sô Ava, Adjarra, Sèmè-Podji, Dogbo, Gogounou et Péhunco, l'accès à l'eau potable devient au quotidien difficile, du fait de l'état peu fonctionnel des infrastructures d'eau.

Au cours de la réalisation des travaux de route dans la commune de Bassila, l'entreprise EBOMAF a détruit plusieurs conduits d'eau sans les réparer. Depuis 2ans, plusieurs ouvrages sont sans eau à cause des travaux de EBOMAF.

Source : Evaluation citoyenne réalisée dans le cadre du PAGIPG : Programme d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et à la Gouvernance

Etude de cas : Sô-Ava : Le chemin de croix des femmes chercheuses d'eau potable

Dans quatre (04) villages de l'arrondissement central de Sô-Ava, trouver de l'eau potable pour les besoins domestiques est encore une chimère. Pour les communautés de ces différentes localités et pour les nombreuses femmes soumises à la corvée d'eau, le recours aux sources d'eau polluée reste inévitable au risque de leur santé et au péril de leur vie.

A Domey-Zounmey, Ahomey-Fonsa, Ahomey-Gbékpa et Ahomey-Gblon dans la commune de Sô-Ava, l'eau potable est encore un luxe. En absence d'une source d'eau potable, les femmes de ces localités sont condamnées à ramer plusieurs heures chaque jour, pour remplir leurs cuvettes d'eau insalubre. « Notre plus grande difficulté est le manque d'eau. Nous n'avons pas d'eau. Pour en avoir, nous devons nous rendre à la rivière ou dans les marécages pour en chercher », confie désespérément une habitante d'Ahomey-Gblon, un village de l'arrondissement de Sô-Ava, Florentine Todjinou.

Malgré sa qualité douteuse et impropre à la consommation, les communautés n'ont pas le choix. « Cette eau-là n'est pas saine. Les gens y jettent les carcasses d'animaux morts, ils y défèquent, ils y font tout », se désole Florentine Todjinou, une des femmes qui souffrent le martyr chaque jour à la conquête de cette eau insalubre. « Elles sont obligées de parcourir une longue distance pour se rendre à Ganvié. Quand elles y vont à 5 heures du matin, elles ne reviennent que plusieurs heures plus tard », se plaint Timothée Dansou, chef du village d'Ahomey-Fonsa et représentant des chefs des quatre villages qui subissent la pénurie d'eau. « Voilà plus de cinq années que nous souffrons », se désole Clarisse Kokanmè. Mais les autorités locales sont aussi impuissantes.

Dans les différentes localités où l'eau potable est devenue rare, l'Adduction d'eau villageoise (Aev) a cessé de fonctionner depuis 5 ans, signale Timothée Dansou. « Nous avons un forage qui est tombé en panne et depuis, satisfaire nos besoins en eau est devenu une torture pour nous », explique-t-il.

Selon le Responsable eau, hygiène et assainissement (REHA) de la mairie de Sô-Ava, Aminou Atindékou, les quatre villages étaient alimentés par deux ouvrages d'eau : le premier était une mini AEV réalisée depuis 1990 par le gouvernement et depuis une décennie, l'ouvrage est en panne et n'a pu être réparé. Emmaüs a permis de réaliser à titre pilote, une AEV qui fonctionnait avec douze bornes fontaines. Depuis deux ans, cet ouvrage a également commencé à tomber en panne. Selon le REHA, le problème de cet ouvrage est lié à l'amortissement du générateur qui tombe régulièrement en panne.

La résolution du problème se heurte aux dysfonctionnements autour de la gestion de l'ouvrage. « Dans le contrat qui délègue la gestion de l'ouvrage à l'Association des usagers de l'eau potable sur le lac Nokoué (AUEN), il est bien précisé que le gestionnaire doit verser des redevances à la commune. Il y a deux types de redevances : la redevance de fonctionnement et la redevance de renouvellement qui garantit la pérennisation de l'ouvrage. Actuellement, l'AUEN n'arrive pas à payer la redevance pour le renouvellement ». Sans la disponibilité des fonds de renouvellement, la réhabilitation ou l'achat d'un nouveau générateur ou d'une nouvelle pompe, s'avère difficile à en croire Aminou Atindékou. « Les moyens de la mairie sont limités regrette-t-il, ajoutant que la commune est « à pied d'oeuvre pour que les partenaires puissent aider à résoudre le problème ». S'agissant de la mini-pompe réalisée par le gouvernement il y a trente ans, le REHA déplore qu'elle n'ait pas été réhabilitée dans les règles de l'art.

Mais, c'est avec le Fonds de transition que les populations de Houèdo-Gbadji ont vu leur peine amoindrie. Grâce à ce fonds, une AEV composée de 15 Bornes Fontaines et un château d'eau de 60 m³ alimenté par un groupe électrogène. Un véritable soulagement pour cette localité sortie de l'angoisse de l'eau. A Adissin et Hèni où les deux AEV sont encore non fonctionnelles, on attend désespérément encore l'eau potable alors même que les populations de ces localités de la commune de Sô-Ava ont chaque jour leurs pieds dans l'eau.

3.1.2. Eau en milieu urbain

La SONEB a pour mandat l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu urbain et péri-urbain dans les 77 villes au Bénin. Mais à ce jour, elle n'est opérationnelle que dans 69 communes. Les communes de Karimama, Kalalé, Cobly, Gogounou, Ouinhi, Ouèssè, Kpomassè et Zè ne sont toujours pas desservies. Pour assurer la couverture universelle inscrite dans le PAG à travers le projet 44, plusieurs projets au profit de plusieurs villes ont été mis en oeuvre pour augmenter la capacité de production et renforcer le réseau existant. D'un taux de desserte de 55% en 2016 après la réévaluation qui a été faite, il faudra desservir 3 millions de personnes pour atteindre 100% de couverture en 2021 en milieu urbain et péri-urbain.

Selon son Directeur Général, la SONEB a enregistré à fin décembre 2019, un taux d'accès de 62%³. Cette performance est le résultat de plusieurs travaux qui ont permis d'améliorer l'accès aux populations de certaines grandes villes comme Abomey, Bohicon, Dassa, Savalou, Abomey-Calavi et Parakou. Par exemple, pour la ville de Parakou et ses environs, les travaux ont permis d'augmenter la capacité de production qui est passée de 400m³/h à 1800m³/h soit une augmentation de près de cinq fois la capacité initiale. Egalement, la longueur du réseau d'eau de la SONEB est passée de 445,3 km à 758 km.

Malgré ces différents projets réalisés ou en cours de réalisation et le niveau d'investissement qui a été multiplié par 5 depuis 2016, les populations de plusieurs villes considérées comme desservies éprouvent encore des difficultés à bénéficier du service de qualité. La continuité du service n'est pas assurée en raison de la quantité insuffisante de production, des coupures de l'énergie électrique qui ont des conséquences sur la distribution de l'eau. A ces coupures, il faut ajouter les perturbations dues aux casses ou aux travaux d'aménagement qui privent les populations du liquide précieux pendant un temps plus ou moins long.

En milieu péri-urbain, l'accès à l'eau potable est difficile. Le taux de desserte assez faible, les pannes fréquentes et prolongées des ouvrages publics, le niveau de la nappe phréatique, l'existence sur le terrain d'artisans-foreurs qui réalisent des forages à moindre coût et le prix jugé élevé de l'eau aux points d'eau de la SONEB par les populations, ont contribué à la prolifération des PEA privés dont l'eau servie aux populations est de qualité douteuse. Ces PEA privés qui suppléent au Service public de l'eau ne sont pas pris en compte dans le taux d'accès et les efforts pour rendre potable l'eau servie aux populations sont encore insuffisants. Il ressort du Rapport d'étude prospective sur les PEA et forages

privés réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre du programme OmiDelta⁴ que bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans le parc des ouvrages conventionnels, ces PEA privés contribuent énormément à l'amélioration du taux de desserte.

Le taux d'accès de 62% signifie que 38% des populations en milieu urbain et péri-urbain ne bénéficient pas de la continuité du service public de l'eau potable. Cette situation est déplorée régulièrement par les populations qui n'ont d'autre choix que de recourir aux sources d'eau alternatives. Elles dénoncent un manque d'équité en matière de Service public de l'eau.

En dehors des huit communes qui attendent toujours d'être couvertes par la SONEB, les grandes villes desservies comme Cotonou, Porto-Novo et Parakou, les populations se plaignent par moment, du faible débit et de la non disponibilité en permanence de l'eau. Dans ces grandes villes, tous les quartiers ne bénéficient pas équitablement du service. S'il n'est pas régulier, c'est le débit qui est faible réduisant ainsi l'accès. Certains quartiers et zones de la ville de Cotonou comme Akpakpa-Gankpodo sont condamnées à rester plusieurs heures dans la journée sans accès à l'eau. C'est le

cas aussi des populations qui habitent sur les immeubles en hauteur et qui éprouvent des difficultés à disposer de l'eau avec le débit nécessaire en fin de journée.

Egalement, les populations expriment leur insatisfaction quant au délai d'exécution par la société, des réparations de pannes. Si ces derniers mois des efforts sont faits pour le signalement des pannes et les informations sur les coupures, grâce notamment au Système d'Alerte aux Coupures par les TIC (SACTIC)⁵ il reste que parfois la société n'est pas informée à temps des interruptions de service dues aux casses afin d'y répondre promptement.

En matière de paiement des factures aux guichets de la SONEB, la situation s'est également améliorée par rapport aux longues files d'attente même si beaucoup reste à faire. Les consommateurs éprouvent toujours des difficultés à payer à cause d'un manque récurrent de connexion. Pour une simple facture, il arrive que le client-consommateur se rende 2 à 3 fois au guichet avant d'être reçu. Cette situation reste incompréhensible pour les populations qui attendent désespérément le paiement via le téléphone mobile pour gagner du temps. Car après tout, ces

³<https://www.youtube.com/watch?v=2GYejVU9AcA&feature=youtu.be>

⁴ Gado Mamadou, Dr ELEGBEDE Bernadin Manu, Rapport de l'étude prospective sur le développement des PEA et forages privés dans le Delta de l'Ouémé, Déc 2019

⁵ Mis en place par PNE Bénin en collaboration avec SONEB, EAA et Solutis soutenu financièrement par VIA WATER,

ménages s'exposent sans discrimination aux sanctions pour non-paiement de facture qui vont des coupures à l'enlèvement des compteurs en passant par les taxes.

Par ailleurs, les clients-consommateurs ne cachent pas leur mécontentement pour les montants jugés élevés et incompris des factures. L'indication des coûts en fonction des tranches au verso de la facture ne les convainc pas. Elles estiment que les montants imposés sont au-delà de leur consommation et qu'elles ne bénéficient pas véritablement de la tranche sociale.

Il est souvent signalé l'indisponibilité des agents aux guichets de la société aux moments du paiement des factures. On note dans les communes concernées, une mobilité des agents qui empêchent les populations de payer leur facture en temps opportun. Dans ces communes, les agences manquent de personnel et la permanence n'est pas assurée pour faciliter le paiement des factures. L'enquête de satisfaction réalisée souvent par la SONEB devrait permettre d'apprécier régulièrement le niveau de satisfaction mais elle n'est réalisée que tous les deux ans.

La dernière remonte à 2018. La prochaine est attendue au terme de l'année 2020. Au niveau des branchements promotionnels, après l'engouement suscité par l'opération en 2018 avec 7.500 branchements à un coût de 50.000 francs CFA dans le cadre

du Fonds de transition Eau, l'expérience s'est poursuivie en 2019. De 10 000 kits, le nombre a été porté à 50 000 selon la SONEB pour augmenter le nombre de bénéficiaires. En outre, cette fois-ci, la possibilité a été donnée aux clients de payer en plusieurs tranches soit 20 000 FCFA au branchement et 30 000 FCFA sur une période de huit (8) mois avec un assouplissement des critères à travers le communiqué **N°3752/19/SONEB/DG/DCMQ/DCP/SCP/AC** du 31 octobre 2019.

En matière de qualité, la SONEB a toujours rassuré les populations. D'après la société, le traitement des eaux se fait à travers l'utilisation de 4 produits selon la source d'eau. Il s'agit de l'hypochlorite de calcium pour désinfecter, le sulfate d'alumine pour rendre l'eau claire, la chaux éteinte et la neutralite qui sont utilisées pour diminuer l'agressivité de l'eau et la minéraliser.

Elle utilise son laboratoire interne pour des contrôles réguliers de l'eau selon les normes de l'OMS. Par ailleurs, la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) à travers son laboratoire national au sein du Ministère de la santé procède aux prélèvements à la source et au niveau des ménages pour produire un rapport annuel sur la qualité de l'eau. Mais, depuis l'arrêt du PPEA2 en 2015, elle ne parvient plus, faute de ressources, à le réaliser et le présenter à la revue sectorielle.

L'absence de ce rapport fait planer un doute sur la qualité de l'eau desservie. Les populations ne manquent pas de se plaindre d'avoir de l'eau « trouble » surtout dans les villes alimentées par les eaux de surface comme Parakou et Djougou.

Quant au prix de l'eau de la SONEB, il est fixé par le gouvernement et est resté inchangé depuis plus de 10 ans. La tranche sociale comprise entre 1 et 5 m³ coûte 198 FCFA le m³ et est exonérée de la TVA. La tranche intermédiaire de 5 à 50 m³ revient à 453 F CFA et la 3^{ème} tranche pour une consommation de plus de 50 mètres cube

fixée à 658 F CFA. Il existe une tranche unique pour les bornes fontaines qui est de 330 FCFA le mètre cube. Si le prix reste abordable pour la plupart des populations en milieu urbain où 57% des clients sont dans la tranche sociale selon la SONEB, il faut faire remarquer qu'en milieu péri-urbain, le prix de l'eau revient cher pour celles qui s'approvisionnent aux PEA privés. Les coûts varient entre 800 et 1000 FCFA le m³. Les Points d'Eau collectifs étant encore faiblement promus ou abandonnés au profit des PEA ou forages privés en raison du prix pratiqué.

3.2. Hygiène et Assainissement de Base (HAB)

Les problématiques de l'HAB sont nombreuses et préoccupantes : la fin de la défécation à l'air libre, la pratique de l'hygiène corporelle, alimentaire et sanitaire en communauté et en milieu scolaire, la gestion de l'hygiène menstruelle, le suivi évaluation des projets et programmes, la coordination sectorielle.

3.2.1. L'assainissement pour tous pour ne laisser personne de côté



Habitante de Onklou 2 dans la commune de Djougou ayant réalisée sa latrine

À la revue annuelle du secteur AEPHA 2018, il a été constaté l'absence de données permettant d'apprécier globalement l'accès des communautés aux services d'assainissement et la pratique des mesures d'hygiène publique. Les contraintes avancées concernent globalement l'incapacité des services publics dédiés à faire le suivi et le monitoring des activités menées dans le sous-secteur, faute de ressources financières.

Le constat général est que les efforts sont insuffisants ; en témoigne la résurgence et la récurrence des épidémies liées au manque d'hygiène et d'assainissement au sein de la population. En 2019, le choléra qu'on pourrait appeler encore maladie de l'hygiène a sévi dans plusieurs communes méridionales comme Zè, Sô-Ava, Abomey-Calavi et Cotonou en partie. Dans ces Communes à bordure maritime ou fluviale, sinon marécageuse, la pratique de la défécation à l'air libre est courante. Ici comme ailleurs, elle constitue un fléau et dénote la faiblesse des installations adéquates d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement, du faible suivi de la qualité de l'eau de boisson et d'inspection des denrées alimentaires vendues au public. C'est bien l'occasion de déplorer la qualité des services fournis par la Brigade sanitaire en sous-effectif et en sous équipement.

En milieu scolaire, on note que les écoles nouvellement construites sont dotées de latrines et que pour les anciennes, une large proportion demeure sans latrines aux normes et sexo-spécifiques pouvant prendre en compte les besoins spécifiques des adolescentes et enfants handicapés. Moins de 20% des latrines disposent de dispositifs de lavage des mains à l'eau et au savon. Là où il existe, la presque totalité manque soit d'eau, soit du savon ou des deux à la fois.

La gestion de l'hygiène menstruelle en milieu scolaire est très marginale et se résume aux expériences pilotes menées par certaines ONG et Fondations comme la Fondation Claudine Talon et l'Association pour l'Education, la Santé et la Sexualité en Afrique (APESSA). Une rencontre des parties prenantes facilitée par WSSCC en mai 2019 a permis de mesurer l'ampleur du phénomène pour élaborer une feuille de route déjà perdue dans les tiroirs du Ministère de la santé.

Plusieurs structures accompagnent le Bénin dans la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement notamment sur son volet de lutte contre la Défécation à l'Air Libre (DAL) à travers différents programmes/projets. La construction et l'utilisation de latrines comportant un dispositif de lavage des mains à l'eau, au savon ou à la cendre demeurent l'objectif principal. On peut citer sans être exhaustif : la SNV à travers le Programme OmiDelta, MCDI à travers le PAPHyR, l'UNICEF, la Croix-Rouge Béninoise à travers les programmes de renforcement de la résilience des populations des zones lacustres et inondables face aux risques de catastrophes et d'épidémies (DGD) et d'appui multisectoriel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Atacora (AMSANA) et HELVETAS à travers le QualiEau.



Dispositif de lavage de mains dans une école primaire à Copargo

Jusqu'en 2019, près de 8.000 localités sur les 42.000 identifiées ont été conduites au statut de Fin de la Défécation à l'air libre avec l'appui des partenaires suivant le protocole ATPC. Mais cet acquis reste essentiellement précaire puisque à l'évaluation des acquis, près de 40% des localités sont retournées à l'état DAL. La grande équation est comment atteindre l'état FDAL et le rester durablement.

Les compétences du sous-secteur de l'Hygiène et de l'Assainissement relèvent théoriquement des attributions du Ministère de la Santé même si la non clarification de certaines notions laisse le champ libre à d'autres Ministères qui se sont appropriés des compétences sectorielles comme par exemple, la gestion des boues de vidange. Logé au Ministère de Santé, le sous-secteur ne se porte pas au mieux, confiné

et dépourvu à la Direction Nationale de la Santé Publique sous la direction des meilleurs spécialistes de soins de santé curatifs.

En matière d'assainissement, le mode le plus répandu est l'assainissement autonome (96%) et moins de 50% de la population béninoise ont accès à un assainissement adéquat. Il en découle que près de 53% de béninois pratiquent encore la défécation en plein air (Enquête Démographique de Santé du Bénin – EDSB 2017) qui est une source de prolifération de maladies et de dégradation de l'environnement. L'hygiène corporelle, alimentaire et domestique n'est pas suffisamment ancrée dans les pratiques constituant ainsi la cause majeure de la récurrence et de la gravité des épidémies de choléra et de fièvre à virus Lassa par exemple.

Etude cas HAB

Approche ATPC à Onklou 2 (Djougou) : L'exemple d'un combat réussi contre la défécation à l'air libre

Le Programme d'Amélioration de l'accès à l'Assainissement et des Pratiques d'Hygiène en milieu Rural (PAPHyR) financé par le Fonds Mondial pour l'assainissement du Wsscc travaille à sortir les communautés de 16 communes dans 4 départements de la défécation à l'air libre. A Onklou 2, une localité de la commune de Djougou, les résultats obtenus sont édifiants et démontrent qu'avec l'approche ATPC, le combat contre la défécation à l'air libre peut être gagné.

Plusieurs localités sont toujours confrontées à la défécation à l'air libre au Bénin. A Onklou 2 située dans l'arrondissement de Onklou dans la commune de Djougou, la défécation à l'air libre était aussi la pratique la mieux partagée de tous. Mais, très rapidement, avec l'intervention du Programme PAPHyR, cette localité va s'engager à tourner dos à cette pratique. « Avant l'arrivée du PAPHyR, ma famille et moi avions l'habitude d'utiliser les latrines publiques dont disposait notre localité. Mais il faut reconnaître que c'était plus contraignant car ces latrines ne sont pas proches de ma maison. En plus, celles-ci ne sont toujours hygiéniques. Lorsqu'il pleut, je suis obligée de retarder mes besoins au risque de me salir », raconte Dorcas SOKPE, une habitante de cette localité. Comme plusieurs localités qui ont bénéficié de l'accompagnement du programme basée sur l'approche ATPC, la localité de Onklou 2 a été déclenchée. A l'issue de ce processus, Onklou 2 va être déclarée localité FDAL comme les 331 villages FDAL dans la commune de Djougou depuis le démarrage effectif du programme en 2016 représentant ainsi 1/3 des villages que compte la commune. Mais plus qu'une localité FDAL, les ouvrages sont pour la plupart en matériaux définitifs. C'est le fruit de l'engagement d'un groupement d'artisans spécialisés (maçons, menuisier, soudeur, fossoyeurs) qui dans la localité, a contribué à réaliser 57 latrines durables en un an. « Avec l'appui du

groupement des artisans, j'ai construit ma latrine dans ma maison. Je me sens à l'aise toutes les fois que j'y vais. Je ne crains plus pour la sécurité de mes petits-enfants », confie dame Dorkas SOKPE. Grâce à l'engagement de ce groupe d'artisans devenu une base forte, le coût de la latrine est passé de 45 000 FCFA à 30 500 FCFA soit une réduction de 14 500 CFA avec la possibilité pour les ménages qui ne disposent pas de moyens financiers, de se faire réaliser la latrine à crédit. Mais, on doit surtout la mobilisation et l'engagement de la communauté au pasteur de la localité, Kanhn Thomas qui a su trouver dans la bible, des passages pour appeler « ses fidèles » à rompre avec l'impureté du péril fécal. En effet, dans Deutéronome chapitre 23, verset 12-14, soutient le pasteur, « Dieu a dit qu'il ne siège pas là où il y a la malpropreté ». Une parole « divine » qui sonne chez les communautés comme un appel à l'action contre la défécation à l'air libre. Mobilisation extraordinaire, motivation totale des communautés et un groupement d'artisans spécialisés. Telles sont les clés de réussite du combat gagné contre la défécation à l'air libre dans le village-école de Onklou2 qui a définitivement tourné dos au péril fécal.

Au total, la révolution de l'assainissement rural enclenchée depuis 2015 avec le PAPHyR est en passe d'être effective avec la dernière phase de consolidation et de pérennisation des acquis. Avec les résultats obtenus, le PAPHyR a contribué à favoriser aux populations démunies des zones rurales, un accès durable et équitable aux services d'assainissement. Le rêve de faire du Bénin un pays FDAL peut être réalisé et l'atteinte de l'ODD6.2 est possible avec l'engagement de tous.

3.2.2. La gestion des eaux usées, l'autre problématique de l'Assainissement de Base

Selon ses statuts, la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a en charge la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux usées en milieu urbain et périurbain sur toute l'étendue du territoire national. Mais la société n'a jamais réussi à assurer convenablement cette mission. Après l'adoption de la stratégie nationale de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain (2008-2015), on s'attendait idéalement au passage à une meilleure situation. Mais depuis lors, la gestion des eaux usées n'a pas évolué. La majeure partie (plus de 65%) des eaux usées domestiques se retrouve dans la nature.

Pourtant le pays s'est engagé dans le cadre des ODD à atteindre la cible 6.2 à savoir «D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

Le projet d'accès à l'eau potable en milieu rural et d'assainissement en milieu urbain (PEPRAU) a démarré depuis 2017, des études en vue de la réalisation d'une station de boues de vidanges. La construction

de cette station de traitement de boues de vidange à Sèmè-Podji d'une capacité d'environ 506 m³ et le projet de reconstruction de la station d'épuration de la cité Vie Nouvelle devraient permettre de prendre en charge les eaux usées. En attendant, le projet de construction de la station de boue de vidange qui a démarré avec le processus d'expropriation des populations se trouvant sur le site. La construction de cette station va permettre enfin de gérer efficacement les eaux usées au niveau des villes du Grand Nokoué.

Les préoccupations des populations en matière d'HAB relèvent un peu de leur méconnaissance du secteur. La gestion des ordures ménagères et celle des boues de vidange indiquées en priorité de leurs soucis ne sont plus intrinsèquement liées à l'assainissement de base mais relèvent de la compétence d'autres Ministères.

Le manque de moyens financiers évoqué pour justifier le manque de latrines dans les ménages notamment en milieu rural est aussi révélateur de leur niveau de conscience par rapport à l'importance de l'hygiène et de l'assainissement.

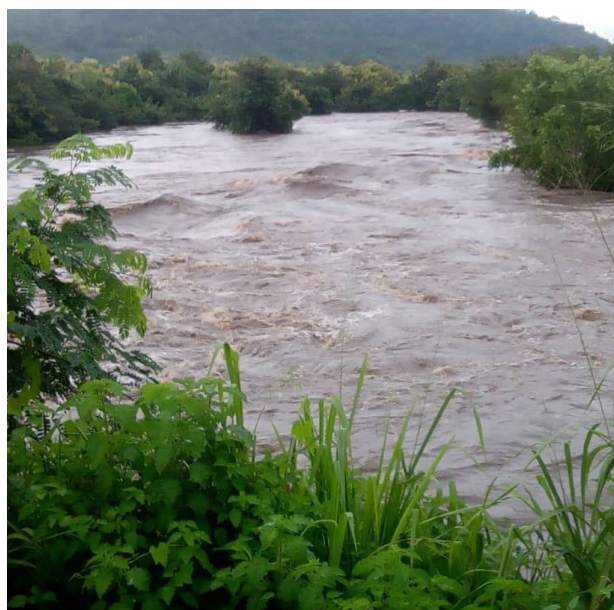
Les préoccupations essentielles recueillies proviennent plutôt des cadres du Ministère en charge de l'HAB qui ne disposent pas de moyens pour réaliser les Plans de Travail

Annuels (PTA) pourtant validés chaque année. Ce personnel mise sur les réformes annoncées du secteur dont ils espèrent le salut.

3.3. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

A l'instar des autres pays de la sous-région ouest-africaine, le Bénin a adopté en 1998 la GIRE comme l'approche de gestion durable de ses ressources en eau.

Sa mise en oeuvre nécessite avant tout une meilleure connaissance des ressources en eau du pays notamment les ressources en eau de surface et les ressources en eau souterraine en vue de faciliter une répartition équitable pour les différents usages. Car, on ne peut planifier et gérer que ce dont on a connaissance.



Rivière Pendjari à Tanguéta

3.3.1. La GIRE pour une meilleure connaissance et une valorisation des ressources

Depuis la mise en oeuvre de la GIRE, le niveau de connaissance des ressources en eau est resté relativement faible. La disponibilité de la ressource en eau surtout souterraine ne constitue pas encore une préoccupation malgré les prélèvements qui se font pour l'AEP et face aux effets des changements climatiques. D'après la Politique nationale de l'eau validée en 2009, les apports intérieurs et extérieurs d'eau sont estimés à 13.106

milliards de mètre cube par an non compris les apports du fleuve Niger. Depuis plus d'une dizaine d'années, ces valeurs ne sont pas actualisées. Or, comme mentionné dans la politique nationale de l'eau, les ressources en eau de surface diminuent deux fois plus vite que les précipitations qui, elles ont diminué de 15 à 20% des années 70 en 2008. Il n'existe aujourd'hui aucun document hydrologique qui renseigne annuellement sur la disponibilité et

le suivi de la qualité des ressources en eau au Bénin.

De même, la valorisation des ressources en eau, demeure faible et par conséquent ne contribue au développement économique du pays que dans une proportion négligeable au regard des potentialités existantes (Politique Nationale de l'Eau).

Cette méconnaissance des ressources en eau constitue non seulement une préoccupation pour le Gouvernement actuel mais aussi pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui accompagnent le Bénin en matière de GIRE notamment i) l'Ambassade du Royaume des Pays – Bas au Bénin à travers le Programme OmiDelta qui, envisage renforcer les systèmes de surveillance qui portent sur le suivi quantitatif des eaux de surface et des eaux souterraines et le suivi de la qualité de l'eau ; ii) la coopération allemande GIZ à travers le ProSEHA qui veut renforcer le réseau piézométrique de la DGEau.

Quant au gouvernement, **il a prévu dans le projet PHARE 42 du PAG « Exploitation responsable des ressources hydrauliques »** d'Améliorer la connaissance des ressources en eau, de Valoriser l'Eau, opérationnaliser la GIRE et mobiliser des ressources en eau et Améliorer la performance du cadre

juridique, institutionnel et organisationnel de gouvernance du secteur de l'Eau.

L'état actuel de tous ces engagements en matière de connaissance et valorisation des ressources en eau montre que :

- Les activités de connaissance des ressources en eau au niveau du projet Phare 42 :

(Réalisation/réhabilitation et équipements des réseaux d'observations des eaux souterraines (piézomètres) et des eaux de surface (stations hydrométriques) ; Modernisation du suivi des eaux de surface (télétransmission des données) dans le cadre du Système d'Alerte Précoce (SAP) ; Elaboration et diffusion des bulletins d'alerte aux inondations; Suivi de la qualité des ressources en eau n'ont pas connu d'essor depuis 2018. Quant aux actions de valorisation économique de l'eau et l'opérationnalisation de la GIRE et à la mobilisation de la ressource en eau, rien n'a évolué depuis 2018. Mais, le Ministre en charge de l'eau a annoncé dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 i), la construction de 11 petits et moyens barrages dans le bassin de l'ouémé, ii) la réhabilitation et l'aménagement des barrages de Sépounga et Dékandji, et iii) le démarrage des travaux de construction et d'aménagement des périmètres irrigués de trois (03) barrages à Kérou, Kandi et Péhunco ;



Barrage de Bèkèt dans la commune de Pehunco

- Les actions de renforcement du réseau de surveillance prévues et planifiées pour l'année 2019 dans le cadre du Programme OmiDelta n'ont pas pu s'exécuter et sont reconduites pour 2020 ;

- Le ProSEHA a appuyé la DGEau à la mise en place de 19 piézomètres réalisés/réhabilités pour le suivi de la ressource en eau souterraine et à la réhabilitation de 5 stations pour le suivi de la ressource en eau de surface.

L'état actuel de la mise en oeuvre de la GIRE peut être évalué à travers les quatre aspects suivants : i) environnement favorable ; ii) institutions et participations ; iii) instruments de gestion et iv) financement.

3.3.2. Un environnement favorable à la GIRE

Le contexte est marqué par l'existence des documents politico-juridiques à savoir la Déclaration de Politique Nationale de l'eau validée en 2009, la loi 2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin et ses décrets/arrêtés d'application. Avec l'appui du Programme OmiDelta, il est prévu la réalisation du bilan de l'application de la loi portant gestion de l'eau en République du Bénin et l'élaboration d'une stratégie de sa mise en oeuvre dont le processus a démarré timidement en 2019 et devra continuer en 2020. On note également l'existence du Budget Programme par objectif (BPO) GIRE 2018-2020 et

le PANGIRE (2011-2025) divisé en trois phases de 5 ans, qui demeure le document de référence pour la mise en oeuvre de la GIRE au Bénin. La mise en oeuvre de la phase 2 (2016-2020) est en cours et il est à remarquer un faible niveau de sa mise en oeuvre au niveau Etatique du fait de l'insuffisance de la mobilisation des ressources financières mais certains partenaires (SNV_OmiDelta/Fonds ANE, GIZ/ProSEHA, PNE, Protos etc.) à travers des projets pilotes GIRE ou d'autres initiatives complètent l'Etat dans la mise en oeuvre de certaines des 57 actions jugées prioritaires du PANGIRE.

3.3.3. Des Institutions et la participation :

Ce domaine est marqué par la mise en place d'un cadre institutionnel GIRE qui regroupe les organes de coordination (CNE et CIE) et de gestion des bassins hydrographiques (CB, CSB, ABO, CLE). La mise en place de ces organes tient compte des différentes catégories d'acteurs (Services Déconcentrés de l'Etat, Collectivités Territoriales, Associations d'usagers, Pouvoirs traditionnels etc.) et la plupart de ces organes ne sont pas encore mis en place au niveau des quatre bassins hydrographiques. Seul le CB de l'Ouémé est mis en place. Le CNE et la CIE sont mis en place mais ne fonctionnent pas normalement. La dernière session du CNE date de 2016 et celle de la CIE de 2017. Au niveau micro des bassins hydrographiques où les Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont prévus, des expérimentations se font au

niveau des bassins du Mono, Niger et Volta par le PNE-Bénin avec l'appui des partenaires Protos et GIZ/ProSEHA et au niveau du Delta de l'Ouémé par les porteurs de projet GIRE_OmiDelta/ANE et PNE-Bénin. Il est à remarquer qu'avec les réformes en cours, la mise en place de l'Agence de Bassin de l'Ouémé (ABO) n'a pas été concrétisée. L'option actuelle est une nouvelle Agence Nationale pour la gestion des Bassins Hydrographiques (ANBH) à mettre en place pour gérer tous les bassins hydrographiques (décret en cours d'adoption). Avec l'appui du Programme OmiDelta, il est prévu des actions d'accompagnement de la DGEau pour le fonctionnement du CNE et de la CIE de même que la mise en place des organes de gestion de bassin au niveau de l'Ouémé sont prévues mais ces actions tardent à démarrer.



Concertation avec le groupement des éleveurs du barrage de Sepounga

3.3.4. Les instruments de gestion

Il sera question des outils de planification prévus par la loi à savoir le SDAGE, les SAGE, les plans locaux de gestion, etc. et la mise en place du FNEau. A fin 2019, on note l'existence du SDAGE au niveau du plus grand bassin hydrographique du Bénin : l'Ouémé ; des ébauches des SAGE des sous-bassins de Mékrou et de Pendjari avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du Projet Mékrou transfrontalier et

de la GIZ à travers le ProSEHA ; des plans locaux de gestion des CLE expérimentés par le PNE-Bénin avec l'appui des partenaires susmentionnés. Le Fonds National de l'Eau (FNEau) dont la mission est d'assurer la mobilisation des ressources financières et le financement des programmes et projets visant la gestion intégrée des ressources en eau n'est pas encore mis en place.

3.3.5. Financement de la GIRE

Les efforts financiers de l'Etat Béninois sont accompagnés significativement par les PTF sectoriels. Le principal problème reste la faible capacité d'exécution et d'absorption des ressources financières mises à disposition en soutien aux interventions.

Malheureusement, malgré les efforts enregistrés dans la mise en oeuvre de la GIRE au Bénin, il est à noter que certains acteurs déclarent avoir ni la connaissance i) de la GIRE et de l'environnement favorable mis

en place à cet effet ni ii) de son niveau de mise en oeuvre. Cette affirmation s'illustre par la réaction de 70% des acteurs questionnés lors de l'enquête effectuée par le CANEA en novembre 2019. C'est le cas par exemple des acteurs des communes de Bohicon, Tori-Bossito, Aguégoués, Adjohoun, Gogounou, SO-AVA, Avrankou, Kétou, Pèrèrè, Kpomassè, Parakou, Savè, Banikoara etc. Les témoignages ci-dessous confirment la réaction de ces acteurs.

Témoignage N°1 : Niveau de mise en oeuvre de la GIRE au Bénin

« La GIRE reste jusqu'à présent dans la commune des Aguégoués une idée de projet sans aucune réponse » selon le REHA.

« La mise en oeuvre de la GIRE est au niveau zéro dans la commune de Comè », REHA Comè

Par contre, au niveau de ceux qui, ont une connaissance sur la GIRE et le rôle primordial que doit jouer la commune dans sa mise en oeuvre, leur appréciation sur le niveau de mise en oeuvre est différente. C'est le cas du REHA de la commune de Ouaké.

Témoignage N°2 : Niveau de mise en oeuvre de la GIRE au Bénin

« Le niveau de mise en oeuvre de la GIRE dans la commune de Ouaké est faible ceci à cause de la non prise en compte de ces aspects dans les documents de planification comme le PDC 3^{ème} génération » selon le REHA.

Quant à la connaissance du cadre institutionnel de la GIRE, il est à remarquer que certains acteurs confondent le cadre institutionnel en matière de gestion de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) à celui de la GIRE mais, d'autres reconnaissent la différence mais pas de façon explicite. Les témoignages ci-dessus illustrent les différentes compréhensions recensées.

Témoignage N°3 : Connaissance du Cadre institutionnel GIRE

« Le cadre institutionnel GIRE est la Commission eau hygiène et assainissement », REHA Grand-Popo. « Existence du comité dans la commune mais non fonctionnel », REHA Banikoara. « Une connaissance partielle du cadre institutionnel sur la GIRE », REHA Ouaké.

« J'ai juste un peu d'information sur le cadre institutionnel GIRE, on sait que la GIRE s'applique par bassin, mais nous n'avons pas plus d'informations », CST Kpomassè. « Le cadre institutionnel GIRE prend en compte la DG-Eau à travers ses services déconcentrés, Copargo».

4. Appréciation de la gouvernance par les OSC

4.1. Analyse du secteur de l'eau et de l'assainissement

4.1.1. Eau (rurale et urbaine)

4.1.1.1. Eau en milieu rural

L'état des ouvrages publics/conventionnels, au cours de ces dernières années, pose une problématique d'entretien et de maintenance notamment les ouvrages simples (FPM). L'option de réaliser des ouvrages multi-villages fait que la réhabilitation et l'entretien des anciens ouvrages simples semble ne plus être une priorité pour l'ANAEP/MR. Toutefois, cette situation pouvait être sous contrôle si les délégataires qui gèrent les ouvrages en affermage sont dans des liens contractuels solides. En effet, les obligations contractuelles ne sont pas respectées par ces derniers et les redevances qui devraient pouvoir servir aux renouvellements et réparations ne sont pas effectives. Ainsi, l'accès à l'eau potable en milieu rural est confronté à plusieurs goulots d'étranglements.

D'une manière générale, l'analyse de la pertinence et de l'efficacité des actions relatives à l'entretien, l'équipement des infrastructures hydrauliques et la réhabilitation des ouvrages, révèle à présent des dysfonctionnements.

De l'analyse des perceptions de la population, il se dégage l'insatisfaction de la prestation du service public de l'eau en milieu

rural. Elles dénoncent le taux de panne des ouvrages et les difficultés auxquelles elles font face avant d'avoir accès à l'eau potable. Malgré, les interpellations, les choses ne semblent pas s'améliorer, pour une prise en compte des préoccupations des populations. Cependant, les interpellations des ACEP dans certaines communes ont contribué à assainir le pack hydraulique de ces communes.

Au regard de ces informations recueillies des communes, des travaux de réhabilitation seraient nécessaires sur les AEV/FPM dans au moins 739 localités sur 3 695 desservies, soit 20%. Les problèmes rencontrés concerneraient principalement la disponibilité d'énergie électrique, faible disponibilité des pièces de rechanges dans la commune et l'insuffisance de ressources financières pour la prise en charge des ouvrages en panne.

D'une manière générale, l'analyse de la pertinence et de l'efficacité des actions relatives à l'entretien, l'équipement des infrastructures hydrauliques et la réhabilitation des ouvrages, révèle à présent des dysfonctionnements.

De l'analyse des perceptions de la population, il se dégage l'insatisfaction de la prestation du service public de l'eau en milieu rural. Elles dénoncent le taux de panne des ouvrages et les difficultés auxquelles elles font face avant d'avoir accès à l'eau potable. Malgré, les interpellations, les choses ne semblent pas s'améliorer, pour une prise en compte des préoccupations des populations. Cependant, les interpellations des ACEP dans certaines communes ont contribué à assainir le pack hydraulique de ces communes.



Au regard de ces

informations recueillies des communes, des travaux de réhabilitation seraient nécessaires sur les AEV/FPM dans au moins 739 localités sur 3 695 desservies, soit 20%. Les problèmes rencontrés concerneraient principalement la disponibilité d'énergie électrique, faible disponibilité des pièces de rechanges dans la commune et l'insuffisance de ressources financières pour la prise en charge des ouvrages en panne.

4.1.1.2. Eau en milieu urbain

Avec les travaux de renforcement de réseau et de réalisation de nouveaux forages, la capacité de production en eau de la SONEB s'est améliorée de façon générale au cours de l'année 2019. Les différents projets d'AEP de Cotonou Phase II, de renforcement des réseaux de distribution dans les villes et localités de Kétou, Comè/

Grand-Popo, Bantè, Malanville, des travaux des villes de Djougou, Savè, Parakou, Tchaourou et Tanquiéta, ainsi que du renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abomey-Calavi et ses environs par le programme Fonds de Transition, ont permis d'améliorer l'accès aux populations.

Les différents investissements réalisés ont contribué à l'amélioration du taux d'accès qui est passé de 58% en 2018 à 62% à fin décembre 2019. Plus de 320.000 nouveaux abonnés ont été enregistrés au cours de l'année 2019.

Malgré tout, les huit (8) villes non actuellement couvertes par la SONEB que sont Karimama, Kalalé, Cobly, Gogounou, Ouinhi, Ouèssè, Kpomassè et Zè, attendent toujours le réseau. Cette situation a pour conséquence, la prolifération des PEA privés au niveau desquels, le coût de l'eau est élevé pour les populations et sa qualité reste douteuse.

Par ailleurs, dans la plupart des villes couvertes, le renforcement du réseau devient indispensable à cause de l'augmentation de la demande due à la démographie et au niveau de vie croissant des populations.

Pour exemple, selon le Directeur Général, la capacité actuelle de production pour la ville de Cotonou est de 85 000 m³/j pour une demande de 110 000 m³/j. C'est le cas de la ville de Porto-Novo où la société est en sous-production par rapport aux besoins des populations.

En ce qui concerne les branchements promotionnels de la SONEB, même si le coût est réduit à 50 000 FCFA et que depuis le

31 octobre 2019, la procédure a été assouplie, le montant reste toujours élevé pour certaines catégories de personnes notamment pour les personnes vulnérables. Non seulement, elles peinent à mobiliser ce montant mais encore, ces ménages pauvres éprouvent très souvent des difficultés à payer régulièrement les factures une fois connectés au réseau. L'expérience a prouvé que la plupart des personnes qui bénéficient des branchements promotionnels sont des personnes de classe moyenne. Néanmoins, la possibilité donnée aux clients à travers l'agence nomade contribue à réduire les difficultés liées à la procédure et facilitent le suivi sur place de la procédure. Cette expérience devrait s'étendre dans tous les départements et pas limitée uniquement aux événements comme ce fut le cas de la foire internationale de Parakou édition 2019.

Dans les zones périphériques, les coûts de branchement restent encore très élevés privant ainsi les populations de ces zones de leur droit d'accès à une eau potable. Cette situation explique la prolifération des PEA privés qui sont la conséquence de l'absence du réseau. Dans le Rapport de « l'Etude prospective sur le développement des PEA et forages privés dans le Delta de l'Ouémé », réalisé dans le cadre du volet Gouvernance du Programme OmidDelta,

⁹<https://bec.uac.bj/uploads/publication/a86b7a939b807711593f207cb66c47e8.pdf>

il ressort que malgré l'existence du tarif spécial "accès collectif" fixé à 330 FCFA le mètre cube pour motiver les opérateurs privés à vendre de l'eau potable, ceux-ci rechignent en raison de la concurrence que leur livrent les PEA privés. Dans les deux départements de l'Ouémé et du Plateau où le phénomène est remarquable, le Rapport indique qu'il y a « une forte substitution de l'eau de la SONEB à celle des PEA privés ». Cette situation s'explique par le prix élevé de l'eau des ouvrages publics (AEV et l'eau de la SONEB).

En effet, dans le même Rapport de décembre 2019, il ressort que le prix de l'eau aux ouvrages publics fait parfois le double ou le triple de celui pratiqué par les propriétaires des PEA privés. Comme exemple, indique le Rapport, dans une localité de Sakété, une bassine d'eau de 36 litres est vendue à 25F au niveau de l'AEV et au niveau du PEA privé de la même localité, ce sont quatre bassines de 36 litres chacune qui sont vendues à 25 FCFA. Une situation qui crée une concurrence déloyale entre les PEA et forages privés et l'eau des ouvrages publics.

Pourtant, l'eau des PEA privés est prouvée insalubre. Les échantillons d'eau des PEA privés prélevés afin d'évaluer leur qualité physicochimique et bactériologique dans la commune de Kétou en 2013 ont montré non seulement une faible minéralisation mais dans 100% des échantillons analysés

contiennent des coliformes totaux. Dans 71,4% des échantillons, il a été confirmé la présence de coliformes fécaux et dans 21%, la présence de streptocoques fécaux. Cette étude publiée en 2014 par KELOME Nelly Carine, DOVONOU Léonce, LAWANI Rébecca du Laboratoire d'Hydrologie Appliquée de la Faculté des Sciences et Technique, a conclu que l'eau des PEA privés, ne respecte pas en totalité les normes de potabilité⁶.

Elle constitue une menace pour la santé des populations condamnées à y recourir. Si leur suppression est difficile à envisager faute d'alternative, la seule option reste le traitement de l'eau vendue aux communautés. Un recensement exhaustif de tous les forages et les PEA privés dans les communes concernées en vue d'améliorer la qualité de l'eau est nécessaire pour éviter les maladies aux populations. Face à cette problématique, la promotion des Points d'Eau Collectif constitue une alternative en attendant l'extension du réseau dans ces zones non encore urbanisées. Les Points d'eau collectifs auront l'avantage à la fois d'assurer la continuité du service et de réduire le coût d'achat de l'eau comparé à celui de la SONEB.

Malgré les efforts faits pour renforcer le réseau dans certaines villes, les populations expriment toujours leur insatisfaction par rapport aux perturbations enregistrées dans la fourniture du service. La forte

dépendance en énergie à l'origine de certaines coupures constitue une problématique majeure pour la société. Le recours aux groupes électrogènes de secours ne permet pas jusque-là de suppléer efficacement l'énergie de la SBEE. L'acquisition de nouveaux générateurs annoncée pour répondre à cette problématique est impérieuse pour sortir les consommateurs de cette situation.

Egalement, les populations subissent, impuissantes, des perturbations et interruptions qui interviennent au niveau du réseau. Ces perturbations sont récurrentes et dans la plupart des cas, les alertes au service de dépannage ne sont pas suivies de réactions. Pour répondre à ce défi, la capitalisation de l'expérience innovante de la plateforme SAC-TIC du consortium PNE-Bénin, EAA-Bénin, SONEB et Solutis peut être une des solutions pour informer

4.1.2. Hygiène et Assainissement

En l'absence de chiffres officiels d'accessibilité ou d'équipement ou d'évaluation scientifique de la situation, l'analyse de la situation se basera sur le constat frappant que les populations paient encore un lourd tribut pour la déficience d'hygiène et d'assainissement avec des conséquences sociales (mal être, absentéisme scolaire), économiques (indisponibilité pour les activités économique) et environnementales (dégradation du cadre de vie).

à temps les populations des coupures et pour en retour leur permettre d'informer la société des perturbations. Le centre d'appel annoncé pour saisir directement la société en cas de panne ou de perturbation enregistrée est toujours attendu pour améliorer la connexion entre les citoyens-consommateurs et la société en matière de qualité de l'eau, si la SONEB donne toujours des assurances quant au respect des normes de l'OMS, il reste qu'au niveau des zones de captage, l'environnement reste pollué. Cette situation de pollution autour des périmètres de captage peut avoir des conséquences futures sur la qualité de l'eau. Dans les villes alimentées par les eaux de surface notamment les villes de Parakou ou de Djougou, des efforts doivent être entrepris pour freiner la pollution des eaux par des pesticides ou des déchets solides ménagers.

Il est loisible de noter qu'en 2019 comme les années antérieures d'ailleurs, l'hygiène et l'assainissement ne sont toujours pas une priorité de développement. La dotation budgétaire du sous-secteur, hors salaires, représente moins de 10% des besoins annuels pour la mise en oeuvre de la SNPHAB. Plusieurs projets soutenus par les partenaires travaillent à la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base

notamment dans son approche ATPC. Les acquis, bien que modestes parce que essentiellement fragiles, sont encourageants en ce sens qu'ils démontrent que le changement de comportement est possible

4.1.3. Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Le niveau de la GIRE au Bénin en 2019 n'est pas différent de la situation de 2018 car rien n'a pratiquement changé. Ce qui amène à apprécier la situation actuelle en se basant sur le rapport 2018 sur l'état d'avancement de la GIRE en Afrique (PNUE-ONU, PNUE-DHI, Cap-net, GWP et ONU-Eau) et principalement sur l'indicateur 6.5.1 des ODD relatif à la mise en oeuvre de la GIRE. Selon ce rapport, le Bénin est classé parmi les pays dont le degré de mise en oeuvre de l'indicateur 6.5.1 est moyennement élevé avec un score de 63 %. Cette appréciation est basée sur quatre indicateurs à savoir : i) l'Environnement favorable : les conditions qui contribuent à favoriser la mise en oeuvre de la GIRE (outils politiques, juridiques et de planification stratégique, notamment) avec un score de 70% ; ii) les Institutions et la participation : le rôle des diverses institutions politiques, sociales, économiques et administratives et autres groupes de parties prenantes qui contribuent à la mise en oeuvre avec un score de 71 % ; iii) les Instruments de gestion : les outils et activités qui permettent aux décideurs et aux utilisateurs d'opérer

au sein des communautés mais aussi que rendre le Bénin FDAL est possible. Tout dépendra de la traduction en acte de la volonté et de l'engagement politiques.

des choix rationnels et éclairés entre différentes actions avec un score de 62 % et iv)

le Financement : les budgets et financements mis à disposition par différentes sources et utilisés en vue de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau avec un score de 48%. Avec cette appréciation, le Bénin se retrouve au même rang que le Burkina-Faso c'est à-dire 1er et 1erex sur six pays de l'Afrique de l'Ouest évalués avec des moyennes différentes sur chacune des sections d'étude.

Si au niveau politique et stratégique des étapes sont en train d'être franchies, des perceptions des acteurs locaux sur la GIRE et sa mise en oeuvre au Bénin, il ressort que ces acteurs ne sont pas suffisamment informés/formés sur la GIRE. De plus, ils sont peu informés des actions entreprises ou à venir à l'échelle du pays, et surtout du rôle des communes. Ce qui dénote d'une faiblesse en matière de communication autour de la GIRE, de connaissance et d'appropriation des documents politico-juridiques ; la méconnaissance du rôle des collectivités territoriales dans la mise

en oeuvre de la GIRE d'autre part (confère articles 9 et 29 de la loi 2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin) etc. Les efforts du PNE appuyés par les partenaires au niveau de certaines communes ne constituent pas encore une masse critique d'acquis susceptibles d'inverser la tendance. Cette situation doit donc interpellier les autorités à divers niveaux et nécessite que des dispositions idoines soient prises pour une meilleure implication de tous les acteurs dans la mise en oeuvre de la GIRE.

Le retard qu'on note dans la prise des textes règlementaires devant faciliter la mise en place des organes de gestion des bassins hydrographiques ; l'application de la réglementation en matière de la gestion de l'eau ; la construction des ouvrages hydrauliques pour la valorisation économique etc. montre que la GIRE souffre d'un faible portage et de coordination de sa mise en oeuvre. Depuis la publication du rapport de l'UEMOA en 2018 à nos jours, la mise en oeuvre de la GIRE tourne au ralenti. Les fonds du Programme OmiDelta prévus pour la GIRE/Acteur Etatique qui devraient permettre d'améliorer le niveau de mise

en oeuvre de la GIRE, ne sont pas en train d'être utilisés. Si cette situation perdure, le Bénin risque de perdre la position qu'il occupe actuellement dans la sous-région africaine.

En vue de permettre au Bénin de mieux se positionner à l'instar des autres pays de l'Afrique pour l'atteinte de l'indicateur 6.5.1 des ODD relatif à la mise en oeuvre de la GIRE en 2030, un nouvel élan, un portage politique et un engagement de tous sont nécessaires.



Bassin piscicole sur le lac toho à Athiémé

4.2. Analyse de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement

En matière de gouvernance dans l'AEP/MU, le gouvernement a décidé depuis 2017, d'engager une réforme institutionnelle du sous-secteur de l'hydraulique

urbaine qui aboutira à la création/mise en place de : (i) Une Société de gestion du patrimoine et de développement du sous-secteur de l'hydraulique urbaine ;

(ii) Une Société d'exploitation par affermage du service public de production, transport et distribution de l'eau potable dans les centres urbains et périurbains actuellement gérés par la SONEB ; (iii) Une Autorité de régulation. Les études préalables devant conduire à cette scission attendue pour améliorer les performances opérationnelles de la SONEB se sont poursuivies en 2019 et devraient prendre fin en mars 2019 avec le choix d'un opérateur de référence. Mais, dans sa décision en date du 24 juillet 2019, le Conseil des ministres a opté pour un « Mandat de gestion » qui sera confié à un opérateur privé pour une durée de quatre ans.

Dans ce nouveau schéma, l'Etat reste le seul actionnaire tandis que le mandataire de gestion qui sera rémunéré sur la base de ses prestations a pour mission d'assurer une bonne gestion et la modernisation de la société.

Au cours de l'année 2019, la Direction Générale de la Société a interagi avec les populations à travers différents canaux de communication. Surtout les canaux digitaux sont mis à contribution pour renforcer la communication en matière de perturbations sur le réseau, d'information sur les branchements et de reddition de compte sur les projets réalisés ou en cours de

réalisation. Ainsi le 21 novembre 2019, le Directeur Général était face aux internautes à travers la plateforme gouvernementale askgouv7. En répondant aux préoccupations diverses des citoyens connectés liées aux difficultés de continuité de service, d'accès, au branchement, au coût de l'eau... la société améliore la pratique de la reddition des comptes et la transparence dans l'accès et le partage des informations. Egalement, on enregistre de plus en plus, des communiqués via les réseaux sociaux pour informer la clientèle des perturbations éventuelles sur le réseau permettant ainsi aux populations de faire des réserves d'eau ou tout au moins de prendre des dispositions. Mais cette volonté affichée par la SONEB pour rester connectée aux citoyens consommateurs reste à améliorer. En effet, les préoccupations de plusieurs citoyens consommateurs en matière d'informations restent insatisfaites et la communication sur l'avenir de la société avec la réforme annoncée est encore faible. Si les résultats de l'enquête de satisfaction menée tous les deux ans sont désormais partagés avec les associations des consommateurs, des Organisations de la société civile actives dans le secteur de l'eau invitent la société à les impliquer davantage dans l'enquête pour garantir « l'indépendance » et la fiabilité des résultats.

⁷<https://ask.gouv.bj/article/14/disponibilite-de-leau-potable-en-milieu-urbain-defis-et-perspectives>

Par ailleurs, plusieurs citoyens restent inquiets quant à l'augmentation du prix de l'eau au terme de la réforme qui va conduire au choix d'un opérateur privé pour la gestion de la société. Ce qui nécessite une transparence dans la conduite de la réforme et une implication effective des associations des consommateurs et des Organisations de la société civile du secteur. L'engagement attendu de la SONEB pour la Charte de gouvernance pour la promotion de l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement validée depuis juin 2016 reste une opportunité pour renforcer la gouvernance de l'accès à l'eau en milieu urbain et péri-urbain. L'élaboration d'un Plan d'actions pour la SONEB peut

contribuer à prendre en compte les attentes et préoccupations des citoyens-consommateurs et améliorer la gouvernance de la société.

Pour ce qui concerne l'HAB, le Comité de Pilotage des Programmes et Projets d'hygiène et d'assainissement censé s'occuper exclusivement des questions d'HAB n'est pas véritablement opérationnel et son fonctionnement dépend des partenaires.

L'instance d'échange et de discussion des problématiques d'HAB est le Groupe Sectoriel Eau et Assainissement mais faute de parrain influent pour porter les préoccupations de l'HAB, l'eau reste le centre d'intérêt principal.

4.2.1. Intégrité

4.2.1.1. Redevabilité :

En matière de redevabilité, un effort est fait par les autorités en charge de l'eau dans l'accès et le partage des informations et la société civile également qui suscite des séances pour faciliter les échanges entre ces autorités et les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. On peut noter entre autres :

- L'organisation de la revue sectorielle et des sessions du GSEA dans un climat de méfiance avec moins de dialogue entre acteurs ;

- Les échanges du Directeur Général de la SONEB et du Directeur de l'ANAEP/MR avec les internautes à travers la plateforme gouvernementale askgouv sur des préoccupations diverses des citoyens connectés liées aux difficultés de continuité de service, d'accès, au branchement, au coût de l'eau ;

- La réalisation d'une enquête de satisfaction relative au service d'AEP en milieu urbain dont les résultats ont été partagés avec les associations des consommateurs d'eau ;

- La réactivité de l'équipe technique de la SONEB sur les préoccupations des consommateurs d'eau sur les plateformes what-sapps AAET et « Eau et assainissement » ;
- Le passage à la télévision nationale ORTB du Ministre en charge de l'eau pour présenter dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, les grands chantiers sur la construction des infrastructures hydrauliques multifonctions au cours de l'année 2020 sans oublier de rappeler ceux en cours de 2019 ;
- L'organisation par le CANEA de deux (2) CAFE MEDIA WASH dans le cadre de la mise en oeuvre du volet Gouvernance du programme OmiDelta. Le premier a porté sur le bilan de la gestion 2018 du secteur eau et assainissement et a permis de partager les résultats et les informations de la gestion 2018 dans le secteur avec les acteurs

des médias (TV, radio, presse) sur les efforts fournis par la DGEau, l'ANAEMR, la SONEB et la DNSP pour faire avancer les indicateurs d'atteinte de l'ODD 6 au Bénin d'une part ; et pour alimenter le débat sur le développement du secteur eau et assainissement au Bénin. Le Deuxième sur le thème de la Journée Mondiale des toilettes en vue de contribuer à l'intégration de l'hygiène et de l'assainissement de base dans l'agenda de développement du Bénin en lui accordant la même attention que le sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable.

- L'organisation des séances des redditions de compte thématique sur l'eau et l'assainissement dans quatre communes (Sèmè-Kpodji, Cotonou, SO-AVA et Gogounou) avec l'appui des ACEP/CPC dans le cadre du VGO/OmiDelta ;



Organisation des CAFE MEDIA WASH par le CANEA

- L'organisation par le CANEA, de deux ateliers régionaux (nord et sud) de restitution des bilans présentés à la revue sectorielle, gestion 2018 aux acteurs locaux



Restitution des bilans présentés à la revue gestion 2018 aux acteurs locaux

Malgré ces efforts, un constat amer est fait sur la non signature par les Ministres en charge de l'eau et de la santé de l'aide-mémoire de la revue sectorielle gestion, 2019. Ce qui ne donne pas un caractère officiel aux données/informations partagées à ce grand rendez-vous annuel du secteur eau et assainissement. Il est également important de mentionner le dysfonctionnement observé au niveau des instances de concertation en matière de GIRE notamment la Commission Interministérielle de

l'Eau (CIE) qui est un creuset d'échanges entre les ministères concernés par l'exploitation des ressources en eau et le Conseil National de l'Eau (CNE) qui constitue le parlement de l'eau.

Pour ce qui concerne particulièrement le sous-secteur HAB, le constat montre que le Ministère de la Santé manque à l'obligation de contrôle de la qualité de l'eau et ne produit plus le rapport sur la qualité de l'eau potable.

4.2.1.2. Participation

Elle consiste à la représentativité de toutes les catégories d'acteurs dans les espaces de concertation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ainsi, il est important de mentionner qu'un effort

louable est fait par les autorités à divers niveaux pour une participation effective des organisations de la société civile à ces espaces de concertation. On peut citer entre autres la participation des OSC

(CANEA) à la revue sectorielle eau et assainissement qui se matérialise par la présentation d'un rapport sur l'analyse du secteur par les OSC ; aux sessions du GSEA ; à la revue du sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement (DNSP/MS), aux sessions des comités de pilotage de certains programmes du secteur tels que le Programme OmiDelta, le PIDDAC etc. Une priorité est également accordée à la participation des Acteurs Non Etatiques aux espaces de concertation en matière de GIRE tels que

les organes de coordination (CIE, CNE) et les organes de gestion des bassins hydrographiques. Au cours de l'année, le PNE-Bénin a été sollicité pour le renouvellement des ANE membres de la deuxième mandature du CNE. Un processus marqué par la désignation de 19 représentants des ANE devant participer désormais aux sessions du CNE2. Malheureusement, aucune session du CNE n'a été organisée au cours de l'année.



Représentants désignés des ANE au CNE2

4.2.1.3. Transparence

Avec les réformes en cours dans le sous-secteur d'alimentation en eau potable marqué entre autres par les grands opérateurs privés dans la réalisation et gestion des ouvrages en milieu rural, et l'agence à qui la gestion de la SONEB sera confiée, le prix de l'eau risque de connaître un changement. Les deux acteurs concernés par cette réforme (SONEB et ANAEP/MR) avaient annoncé la réalisation d'une étude sur la tarification de l'eau. Mais selon

la DGEau, le processus de la réalisation de ces deux études n'a pas abouti. C'est au niveau de la SONEB qu'avec l'appui de la BAD, qu'une nouvelle étude est envisagée. Ainsi, les tarifs actuels sont maintenus et les populations en milieu rural continuent de payer l'eau plus chère que celles en milieu urbain. Il serait souhaitable que le processus de tarification de l'eau soit conduit de façon transparente.

4.2.2. Durabilité

Financière	Institutionnelle	Environnemental	Technologique	Social
insuffisance de ressources financières pour la mise en oeuvre des PTA_HAB validé chaque année	Dysfonctionnement du Comité de Pilotage des Programmes et Projets d'hygiène et d'assainissement	Existence d'un guide référentiel pour la gestion environnementale et sociale pour le programme pour l'accès universel à l'eau potable en milieu rural	Existence d'une plateforme numérique de gestion des plaintes « ALERT Eau » dans le secteur	Organisation d'une séance d'Information des ONG/OSC du secteur de l'eau et de l'environnement sur le contenu du guide référentiel pour la gestion environnementale et sociale
Eau urbaine : Modèle de financement et de gestion en cours d'élaboration (SONEB) ;	ANAEO-Mr : meilleure appropriation et avancées majeures dans sa mission (Anaep) et modèle institutionnel reconnu au plan africain ;			Existence d'un plan de communication GIRE dans le cadre du programme OmiDelta
Eau rurale : modèle de financement accepté par les Entreprises qui font des investissements	Soneb : meilleure visibilité sur la réforme Soneb et garantie de l'Etat (actionnaire unique) ;			Participation des ANE/OSC aux espaces de concertation AEPHA et GIRE
Absence de stratégie de financement de la GIRE au MEE/ DGEau	HAB : Faible priorisation des enjeux HAB (faible portage ; cadre de planification et de suivi évaluation adapté inexistant...)			
Financement de l'HAB en souffrance et sans perspective probante	faible portage et coordination de la GIRE avec adhésion du Gouv			

5. Suggestions

L'analyse de la gestion du secteur de l'eau et l'assainissement en 2019 amène les organisations de la société civile à faire les suggestions suivantes :

➤ AEP en milieu rural

- Mettre à la disposition des communes un dispositif financier pouvant servir à l'entretien et la réparation des ouvrages d'eau (AEV/FPM),
- Clarifier aux autorités communales leurs rôles dans la gestion des services publics de l'eau en milieu rural ;
- Décliner une programmation pour atteindre l'objectif « zéro localité » sans point d'eau au Bénin à l'horizon 2021
- Rendre transparent le processus de mise en place de la tarification de l'eau en milieu rural et prendre les mesures pour corriger de façon durable, les disparités existantes en lien avec le coût de l'eau

➤ AEP en milieu urbain

- Couvrir intégralement les 77 villes du Bénin
- Mettre en place une tarification de l'eau favorisant l'accès équitable aux populations les plus vulnérables
- Généraliser le Système d'Alerte aux Coupures (SAC-TIC) dans les autres

communes d'intervention de la SONEB

- Faire la promotion des Points d'eau collectifs dans les zones péri-urbaines
- Mettre en place un dispositif multi-acteurs (commune, DG EAU ; DNSP etc.) de contrôle de la qualité de l'eau des PEA privés
- Réduire la dépendance à l'énergie électrique de la SBEE pour assurer la continuité du service.

➤ HAB

- Faire la cartographie des acteurs et des interventions en matière d'HAB pour une efficacité des actions en vue d'une couverture totale du pays ;
- Accélérer les réformes institutionnelles et organisationnelles prévues dans le sous-secteur HAB pour le relèvement de son profil ;
- Appuyer le MS pour l'élaboration des outils de collecte des données pour le sous-secteur HAB ;
- Mobiliser les ressources pour la mise en oeuvre effective de la SNPHAB en milieux rural et urbain.

➤ GIRE

- Faire de la mise en oeuvre du PANGIRE, une priorité pour le financement des

actions prévues sur la dernière période 2021-2025 ;

- Renforcer les capacités des SDE et des Communes en matière de GIRE pour garantir un meilleur accompagnement et une forte implication des communes dans sa mise en oeuvre ;
- Améliorer l'information et la communication autour de la GIRE
- Opérationnaliser le dialogue autour de la gestion des ressources en eau en

Conclusion

Ce rapport retrace l'appréciation du secteur eau et assainissement par les membres de la société civile composant le CANEA.

Si les réformes AEP en cours témoignent de l'existence d'une vision du Gouvernement et d'une grande volonté de changement avec des objectifs fixés, les orientations prises et les intentions ne sont pas toujours bien comprises des acteurs concernés (notamment des Communes, qui ont parfois le sentiment d'être dépossédées de leurs prérogatives et responsabilités).

En matière HAB, la situation du pays est très critique et il s'avère urgent que le sous-secteur soit désormais une priorité voire sa position rehaussée dans le paysage institutionnel.

dynamisant les organes de coordination de la gestion des ressources

- Prendre les textes réglementaires devant faciliter la mise en place et le fonctionnement des organes de bassins.

De façon transversale, il faudra améliorer la communication entre l'ANAEP/MR et les autres acteurs du secteur.

Face aux défis à relever pour une meilleure gouvernance et gestion des services d'eau potable et d'assainissement, le secteur a plus que jamais besoin de la société civile du secteur AEPHA.

En 2020, le CANEA doit, renforcer son rôle de veille citoyenne pour :

- **L'effectivité du droit à l'eau et à l'assainissement et le respect des principes fondamentaux d'égalité devant le service, d'adaptabilité et de continuité du service public de l'eau ;**
- **La mise en place d'une tarification de l'eau favorisant l'accès équitable aux populations les plus vulnérables ;**
- **Le suivi-évaluation des services d'eau et d'assainissement fournis à la population et l'élaboration de rapports alternatifs ;**

- La réglementation, la mise en place et le bon fonctionnement des organes du cadre institutionnel GIRE.

- L'effectivité du droit à l'eau et à l'assainissement et le respect des principes fondamentaux d'égalité devant le service, d'adaptabilité et de continuité du service public de l'eau ;

- La mise en place d'une tarification de l'eau favorisant l'accès équitable aux

populations les plus vulnérables ;

- Le suivi-évaluation des services d'eau et d'assainissement fournis à la population et l'élaboration de rapports alternatifs ;

- La réglementation, la mise en place et le bon fonctionnement des organes du cadre institutionnel GIRE.

Annexes

Annexe 1 : Synthèse des préoccupations sur le sous-secteur AEP

	Préoccupations
AEP-MU	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun système n'est mis en place dans la commune pour s'assurer de la qualité de l'eau fourni • Recours aux sources d'eau alternatives • Difficultés des femmes à faire usage des FPM • Retard dans l'application des réformes • Cherté du prix de l'eau • L'eau potable n'est pas disponible à plein temps • Manque de pièces de rechange • Commune non couverte totalement par la SONEB • Ouvrages publics abandonnés pour le public • Manque de personnels compétents • Pas d'eau potable • Défaut d'infrastructure • Laxisme dans la gestion des délégataires • Mauvaise volonté des populations à payer l'eau/ses services • Défaut d'infrastructure • Absence de cadre institutionnel • Fermiers peu compétents • Problème d'artésianisme • Défaut de moyen financier

AEP-MU	<ul style="list-style-type: none"> • La commune se voit amputer une de ses prérogatives en matière transfert de compétence dans le secteur de l'eau. Même si la commune mobilise de fonds pour réaliser des ouvrages, elle est limitée à cause des réformes • Difficultés à remonter les plaintes • Défaut de renforcement de capacités • Difficulté de s'approvisionner en eau potable à plein temps /accessibilité • La géologie ne favorise pas l'obtention des forages positifs • Manque de pièces de rechange pour l'entretien des pannes • Qualité d'eau douteuse • Défaut d'infrastructure • Retard dans la prestation des services de l'eau • Difficultés d'utilisation des PM • Pannes fréquentes • Pannes non réglées • Non-paiement des redevances annuelles par les délégataires • Recours aux sources d'eau alternatives (toutes les communes) • Cherté du prix de l'eau • Commune pas encore au cœur des réformes • Pénurie d'eau • Pas de dialogue entre ACEP et autorités en charge de la gestion • Pannes régulières • Incivisme des populations • IEC pour les populations • Accès difficile en saison pluvieuse • Manque de sensibilisation des populations • Manque de personnels compétents • Non-paiement des redevances annuelles par les délégataires • Difficulté à trouver des pièces de rechange • Difficultés à convaincre les autorités pour une meilleure dotation des lignes relatives à l'eau et surtout de l'assainissement • Difficultés à réparer les ouvrages si cela doit venir des autorités communales • Lenteur dans la réparation des ouvrages • Nombre insuffisant d'artisan réparateur
---------------	---

AEP-MU	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de forages négatifs • Lenteur administratif • Point d'eau accaparée par les fermiers
---------------	--

Annexe 2: Taux de panne dans les communes enquêtées

Taux de pannes		Variation (%)
Nord	6-78,45 – 9,87- 11,66 – 11,58 – 12,06 – 16 – 24,87 – 30 – 32,84 -35-45-50-65	6 à 65
Sud	9,9 – 14 - 25 – 25,92 – 27,93 – 31 – 34,21 – 35 – 40 – 45 - 49 – 54,83 – 55,65 - 75	9.9 à 75

Annexe 3: Taux de desserte dans les communes enquêtées

Taux de desserte		Variation (%)
Nord	20 – 40 – 48,14 – 48,82 – 52 – 53 – 54,21 – 60 – 63 – 65 – 67,74 - 70 – 75 -76 - 95	20 à 95
Sud	23 – 30 – 33,85 – 34 – 40 – 42 – 46 – 46,99 – 50 – 51,39 – 53,60 – 65 – 67,85-68,41 – 75 – 88,63 - 99	23 à 99

Annexe 4 : Synthèse des préoccupations des communes enquêtées en HAB

Préoccupations	
HAB	<ul style="list-style-type: none"> • La non reconnaissance des ACEP par les élus locaux (1) • Manque de latrines dans les gares • Transport de boues de vidange inexistant • Manque de système de gestion des eaux usées • Défaut de moyens financier/faible budgets pour le secteur • Défaut de station de traitement • Manque de structure de collecte des ordures ménagères • Défaut de latrines dans les ménages • Incivisme de la population • Existence de dépotoirs sauvages • Défécation à l'air libre • Manque d'implication des autorités • Inondation • Défaut d'abonnement des populations au niveau des structures de collectes

	Préoccupations
HAB	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile décollage de la maîtrise d’ouvrage communal • Manque d’entretien des ouvrages • Secteur non priorisé • Manque de suivi des ouvrages d’assainissement par les services compétents • Non implication des populations dans la réalisation des ouvrages • Défaut de personnels compétents • Manque d’ouvrages d’assainissement • Réticence des populations pour la réalisation des latrines • Manque de politique offensive dans le secteur • Défaut d’ouvrage d’assainissement adapté aux zones lacustres

Annexe 5 : Taux d’accès aux ouvrages d’assainissement

	Taux d’assainissement	Variation
Nord	4,16 - 7 - 10 - 13 - 20,73 - 25 - 25,59 - 36 - 52	4,16 à 52
Sud	3,33 - 10 - 12 - 13,10 - 15 - 25 - 25,91 - 27 - 29,8 - 30 - 32 - 53 - 56,47 - 57- 65-67	3.33 à 67

